

Hélène FRANCONNE

Ville de L'Isle sur la Sorgue

Document généré le lundi 04 février 2019 à 15:24**Avis d'attribution n°1**

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	04/02/19	04/02/19			

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce

Service : CPJ**Classification CPV :**Principale : **45112700** - Travaux d'aménagement paysager

AVIS D'ATTRIBUTION

VILLE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

M. Pierre GONZALVEZ - Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

service de la commande publique

rue Carnot

BP 50038 - 84800 Isle sur la Sorgue

Tél : 04 90 38 79 72



Objet du marché	TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS ET DE VEGETALISATION
Référence acheteur	MP18-22
Nature du marché	Travaux
Procédure	Procédure adaptée
Critères d'attribution	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Procédures de recours	Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nîmes 16 avenue Feuchères CS 88010 30941 Nîmes - Cedex 09 Tél : 0466273700 - Fax : 0466362786 greffe.ta-nimes@juradm.fr

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Date d'attribution : 30/01/19

Nombre d'offres reçues : 2

Marché n° : MP18-22 - **PEC** 10 AVE. DE LA POULASSE 84000 AVIGNONMontant HT : **350 000,00 €**

Sous-traitance : oui.

Part de la sous-traitance, en valeur (H.T.) : 500,00 €.

Description succincte de la valeur/proportion du marché à sous-traiter : **CRÉATION DE REVÊTEMENT SOL DE VOIRIE DE TYPE ENROBÉS ET BICOUCHE**

Renseignements complémentaires

L'accord-cadre commence à la date de l'accusé de réception de sa notification pour une durée initiale de 1 année(s).

Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 1 année(s). Le pouvoir adjudicateur pourra renoncer à la reconduction tacite par dénonciation expresse faite un mois avant l'échéance du contrat par l'envoi d'un préavis au titulaire du marché avec recommandé et accusé de réception

La durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois.

Envoi le 04/02/19 à la publication

Marches-Publics.info V9.7